

# CHARTRE D'ENGAGEMENT STRATÉGIE NUMÉRIQUE CULTURELLE

PARTAGER LES PRINCIPES DE LA CONSULTATION

## 1 OBJET DE LA CONSULTATION

Ce document présente les principes et les valeurs de la consultation menée par le Ministère de la Culture sur sa stratégie numérique culturelle.

Cette consultation sera accessible de février à juillet 2023 sur le site : [culture.gouv.fr/strategie.numerique.culturelle.fr](https://culture.gouv.fr/strategie.numerique.culturelle.fr)

## 2 PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE CULTURELLE

L'explosion des usages numériques dans toute la société, les effets de la crise sanitaire sur les pratiques culturelles, ou encore l'avènement des technologies immersives et d'intelligence artificielle, posent aujourd'hui très directement la question de la place du numérique dans la culture. Ces évolutions impactent durablement les processus de création, de diffusion et de relation avec les publics, et suscitent de nombreuses questions sur les objectifs des politiques culturelles dans un monde numérique.

La démarche de stratégie numérique culturelle initiée par le service du numérique a pour objectifs de mobiliser l'écosystème autour de ces enjeux, ainsi que d'interroger le rôle du ministère dans l'accompagnement des acteurs culturels face à ces défis. Une phase d'analyse a permis de définir le périmètre concerné et d'identifier les défis à adresser. La démarche se prolonge désormais sous une forme prospective et collaborative associant largement les établissements et acteurs du monde culturel.

## 3 LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objectif d'associer un large écosystème d'acteurs de terrain à la construction d'une réponse aux défis identifiés dans la démarche de stratégie numérique culturelle. Les attentes et propositions exprimées permettront d'alimenter le ministère dans la définition de sa feuille de route opérationnelle.

## 4 LES INTANGIBLES / CE QU'ON NE VEUT PAS REMETTRE EN QUESTION

La démarche s'appuie sur un parti pris : celui de construire collectivement une vision partagée, positive et responsable du numérique au service des politiques culturelles.

La consultation a vocation à interroger les acteurs culturels qu'ils soient publics, privés ou associatifs, professionnels ou amateurs, commanditaires ou prestataires : c'est cette richesse des points de vue qui est recherchée et qui caractérise l'approche ouverte de cette démarche.

Toutes les idées sont les bienvenues, seront analysées et prises en compte dans les réflexions. Un arbitrage sur les propositions sera effectué par le ministère de la culture à l'issue de la consultation.

# CHARTRE D'ENGAGEMENT STRATÉGIE NUMÉRIQUE CULTURELLE

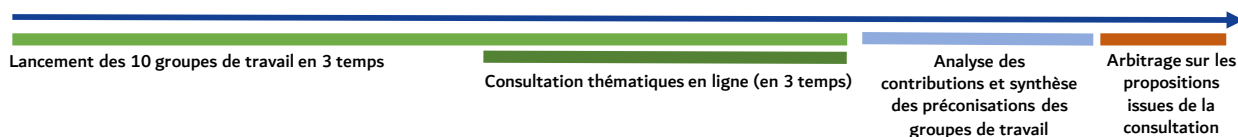
## 5 LES GRANDES ÉTAPES

Septembre 2022

Février 2023

Juillet 2023

Fin d'année 2023



## 6 PARTICIPANTS

Un espace de consultation sera proposé pour chacune des dix thématiques de la stratégie. Les contributions sont anonymes.

Tout établissement ou acteur du monde culturel, professionnel, individuel ou associatif souhaitant participer aux travaux peut le faire en s'exprimant et en exposant, librement et en toute sincérité, son point de vue lors de la consultation. Chacun est libre de participer aux thématiques de son choix.

S'il le souhaite, un participant peut laisser son nom et ses coordonnées afin de s'abonner à la lettre d'information de la consultation et d'être tenu au courant de la suite des travaux. Il pourra également être contacté par le ministère en cas de questions supplémentaires sur sa contribution.

## 7 QUELLES SUITES APRÈS LA CONSULTATION

Les contributions en ligne viendront alimenter les réflexions en cours dans le cadre de la démarche de stratégie numérique culturelle sur chacune des thématiques abordées ainsi que les propositions qui seront ensuite soumises à la validation du comité ministériel du numérique.

L'ensemble des résultats et des décisions retenues seront présentés sur la plateforme d'ici la fin d'année 2023. La méthodologie d'analyse ainsi que l'ensemble des verbatims issus de la consultation seront quant à eux publiés en Open Source sur le site de la démarche.

# CHARTRE D'ENGAGEMENT STRATÉGIE NUMÉRIQUE CULTURELLE

## 8 LES CONSENTEMENTS DES PARTICIPANTS

Tout participant consent à ce que ses propositions exprimées via la consultation soient mises à disposition du ministère de la Culture.

Les contributions dont le comportement est contraire à cette Charte sont susceptibles de ne pas être prises en compte dans le cadre de l'analyse finale. L'équipe de modération se réserve donc le droit de les supprimer.

- Les idées proposées appartiennent à tout le monde (bien commun).
- La consultation se fait dans le respect de chacun, de l'intérêt commun et en toute bienveillance ; les messages sont écrits sur un ton cordial et constructif.
- Pour générer de la valeur collective, chaque participant s'exprime en toute sincérité, expose son point de vue librement et fait des propositions.
- Les messages ne peuvent pas contenir des données considérées comme sensibles (sexe, origine raciale ou ethnique, opinions politiques, philosophiques ou religieuses, appartenance syndicale, données relatives à la santé ou à la vie sexuelle, infractions, condamnations, mesure de sûreté).

## 9 LES ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE

Le Ministère de la Culture s'engage à appliquer aux contributions des participants un principe d'égalité de traitement et d'analyse.

Le Ministère de la Culture se réserve le droit d'arbitrer sur les propositions issues de la consultation

Le Ministère de la Culture s'engage à restituer une synthèse des travaux réalisés et de la démarche autour de la stratégie numérique sur le site [culture.gouv.fr/strategie.numerique.culturelle.fr](http://culture.gouv.fr/strategie.numerique.culturelle.fr). Enfin, le Ministère de la Culture s'engage à publier en Open Source l'ensemble des verbatims issus de la consultation.